



Déclaration de l'UNSA-Education au CTSD du 7 mars 2013

Monsieur le Directeur Académique,

C'est avec une grande déception que l'UNSA-Education a pris connaissance des documents de travail pour ce CTSD.

En effet, après 5 ans de casse systématique du service public, l'UNSA-Education s'attendait, au minimum, à un début de rattrapage.

Or, monsieur le Directeur Académique, si vous nous annoncez + 10 postes, c'est pour nous signifier très vite que ceux-ci vont être utilisés pour la mise en place des postes de stagiaires. Statu quo, donc...

Ensuite, à l'examen des ouvertures et fermetures de postes, nous nous retrouvons avec un déficit de 5 postes. Est-ce notre seule marge de manœuvre ?

Notre département, fortement défavorisé selon tous les indicateurs socio-économiques, va-t-il devoir encore être à la traîne des mesures censées rétablir un début d'équité entre les départements ? Qu'en est-il des mesures annoncées par le Ministre et le Président de la République sur le rétablissement des RASED ?

L'UNSA-Education tient également à rappeler qu'elle continue à exiger un maximum de 25 élèves par classe et 20 en éducation prioritaire.

L'UNSA-Education dénonce le calcul du E/C qui ne tient pas compte des élèves de CLIS. Le I de CLIS veut bien dire inclusion et, donc, ces élèves doivent être pris en compte dans le calcul du E/C des classes ordinaires. Il est hors de question de continuer à les cantonner dans leur structure et bien des écoles renoncent à pratiquer l'inclusion parce que, justement, les classes ordinaires sont déjà trop chargées.

Pourquoi n'acceptez-vous pas, Monsieur le Directeur Académique, de procéder dans le premier degré comme pour les ULIS dans le 2nd degré ?

D'autre part, le Ministre de l'Education Nationale vient par courrier en date du 25 février de souscrire à la demande nationale du SE-Unsa de mettre en place un comité de suivi de la réforme des rythmes dans tous les départements. Le fait de rassembler les différents acteurs concernés par ce projet complexe, est en effet indispensable. Nous souhaiterions des précisions quant à la mise en place de ce suivi.

L'UNSA-Education souhaite également savoir ce que sont devenus les 7,5 postes de contractuels stagiaires que nous avons vus apparaître dans le premier document de travail et qui ont disparu dans le second.

Vous comprendrez donc, Monsieur le Directeur Académique, qu'après les annonces gouvernementales sur le retour prévu à une situation plus conforme à nos attentes, nous ne pouvons que nous opposer à cette carte scolaire.